

La feuille d'Eygaliers

Décembre 2016

Mairie d'Eygaliers

Secrétariat le mercredi 10 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h

Téléphone : 04 75 28 15 40

Courriel : mairie.eygaliers@orange.fr

Édito du Maire



L'année se termine d'ici quelques jours et votre « feuille » est de retour.

Vous y trouverez quelques informations pratiques ainsi que les faits marquants de la vie de votre

village.

Je profite de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux familles qui nous ont rejoints au cours de cette année.

Un peu d'historique permettra à chacun d'entre nous de s'imprégner un peu de la vie d'Eygaliers, au temps jadis.

Je me permets également de féliciter Jean-Luc HENRY pour son dévouement et son imagination au sein du comité des fêtes. Il participe avec son équipe à l'animation de notre village et en renforce la cohésion. N'hésitez pas à vous rapprocher de lui lors des réunions de préparation des nombreux événements qu'il a instaurés.

À l'approche de cette fin d'année, c'est tout naturellement que je vous souhaite, au nom de votre Conseil Municipal, de passer d'excellentes fêtes.

Bonne lecture à vous.

État civil

Mariage : le 7 mai 2016 a eu lieu le mariage de Claire LETELLIER et Philippe GARIN.

Décès : le 13 juin 2016 a eu lieu le décès de Giovanni BRUGNETTI, né à Bergame.

Bienvenue aux nouveaux habitants

C'est avec grand plaisir que nous accueillons cinq nouvelles familles dans notre commune :



M. et Mme SCELLIER et leurs cinq enfants s'installent au quartier « les Termes ».

M. et Mme GARIN sont les propriétaires d'une habitation en construction au quartier « Champ du Moulin ».

M. et Mme MARTIN, en provenance de Normandie, ont fait l'acquisition d'une habitation au quartier « Grand Pré ».

Mme ANGARD réside au quartier « Grand Pré ».

M. et Mme JACOB ont quitté la Belgique pour s'installer à Eygaliers, « Le village ».

Informations utiles

LOCATIONS À L'ANNÉE

Lors de la location d'une habitation à l'année, certaines démarches doivent être respectées :

- par le propriétaire, informer la Mairie :
 - de la date du début (ou de la fin) de la location ;
 - du nom du locataire ;
 - de la nouvelle adresse du locataire, à son départ.

Des imprimés sont à la disposition des propriétaires, à la Mairie ou envoyés par mail.

- par le locataire :
 - informer la Communauté de Communes du Pays de BUIS-LES-BARONNIES Bd Aristide Briand 26170 BUIS-LES-BARONNIES (ordures ménagères) ;
 - informer le Trésor Public Place de l'Ancienne gare 26170 BUIS-LES-BARONNIES (Taxe d'habitation).

Ces informations sont indispensables pour éviter toutes difficultés et erreurs dans l'établissement des factures ou taxes à régler.

LOCATIONS SAISONNIÈRES

Elles doivent être déclarées en Mairie. Des imprimés peuvent être retirés en Mairie ou téléchargés via internet (Cerfa 14004*02).

En fin de saison, les propriétaires doivent s'acquitter auprès du Trésor Public du montant de la **taxe de séjour** perçu.

ÉLECTIONS

Afin de pouvoir participer aux élections à venir, si vous n'êtes pas inscrits, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

Pour cela, vous devez retirer en mairie l'imprimé Cerfa n° 12669*01 (ou le télécharger via internet) et le déposer ensuite en mairie. (Votre **Carte Nationale d'Identité** et un **justificatif de domicile** vous seront demandés.)

Réseau d'eau potable

QUELQUES CHIFFRES...

La consommation

Depuis le 1er juillet 2015, date de la mise en service du captage de Chaussène, la consommation d'eau a légèrement diminué sur la commune d'Eygaliers passant de 7689 à 6453 m³ soit une économie de 1200 m³ environ sur 1 an. Quelques fuites ont été détectées et signalées aux propriétaires.

Les factures

Deux factures ont été émises (2^e semestre 2015 - 1^{er} semestre 2016) qui permettent de noter que sur les 70 abonnés répertoriés :

- 50 ont eu une baisse de leur facture par rapport au forfait précédent (234,89 €) soit 71 % des abonnés, dont 34 ont profité d'une baisse de plus de 50,00 € (soit 48 % des abonnés).

Pour 19 abonnés, la facture s'est allégée de plus de 100,00 €.

- 20 ont eu une augmentation dont 8 de moins de 50,00 €.

Tarif 2017

D'après le bilan effectué 18 mois après la réalisation du nouveau captage, un réajustement du tarif de l'eau est nécessaire.

Au 1^{er} janvier 2017, l'abonnement passera de 68,00 à 73,00 € et le prix de l'eau au m³ de 1,30 à 1,40 €.

Assainissement

UN GRAND PROJET ARRIVE À TERME

Voilà plusieurs années que le projet d'assainissement du vieux village et des maisons de proximité avait été mis en chantier.

Une société Poery avait réalisé un premier schéma début 2010. Cette première estimation permettait au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

En décembre 2012, le Conseil Départemental (CD) effectuait un premier virement sur le montant total du projet, des démarches auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (DETR) devant intervenir par après.

Pour démarrer ce programme, certaines difficultés ont surgi, particulièrement pour le choix d'une parcelle recevant la station d'épuration.

Il était également nécessaire, selon la loi sur l'Eau (30/12/2006), de répondre à l'obligation « *pour les communes et les groupements de délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non collectif et le cas échéant, les zones dans lesquelles des mesures doivent être prises en raison de problèmes liés à l'écoulement ou la pollution des eaux pluviales* ».

La Communauté de Communes du Pays de Buis lançait en 2015 « une enquête Assainissement » pour différentes communes dont Eygaliers.



« Quand tu bois de l'eau, pense à la source »

Proverbe oriental

LE MOULIN DE LA BLANCHE

Également alimenté par la source des Oseraies, le moulin dit « de la Blanche », situé au quartier « Champ du Moulin » est répertorié sur la carte de Cassini de 1776.

À l'origine, c'était un moulin à farine, comme le Moulin d'Aygues-Astaud, jusqu'à l'installation des appareils pour la production de courant électrique, en 1901.

La même année, une ligne électrique fut construite par M. Ravoux, propriétaire de l'usine, pour l'éclairage privé et public des communes d'Eygalières et de Mollans, M. Ravoux ayant également la charge du paiement, par les propriétaires, de la consommation électrique.

Eygalières fut une des premières communes électrifiées.

En 1918, M. Ravoux cède sa propriété, son usine ainsi qu'un moulin à huile situé au quartier Aygues-Astaud (Plaisians) à M. Blauvac.

Par la suite, M. Mazaloubaud devient le nouveau propriétaire du Moulin de la Blanche, un couple de gérant, M. et Mme Sautel, est chargé du fonctionnement des machines et de l'encaissement des factures auprès de la population.

Après la 2^e guerre mondiale, la grande entreprise d'état, EDF, est créée mettant fin aux petites usines hydroélectriques privées.

La famille Graetz rachète la propriété. À l'abandon pendant quelques années, celle-ci devient la propriété de la société immobilière J2CR.

Avec les incitations à la production électrique provenant d'énergies renouvelables, «Le Moulin de la Blanche » produira-t-il de nouveau de l'électricité ? Espérons-le.

Remerciements à Francis TRUPHEMUS et Rémy CLEMENT pour leur aide.

Entre temps, le Conseil Municipal (CM) s'était rapproché, début 2015, d'un cabinet-expert (société CEREG) pour établir un nouveau schéma d'assainissement.

La parcelle avait été trouvée grâce au concours de la Famille Laroche, ce qui nous permettait d'envisager l'installation de la station d'épuration sur une partie de leur terrain.

Après enquête publique effectuée par la Communauté de Communes, le commissaire-enquêteur nous donnait l'accord sur ce nouveau schéma (arrêté n° 372015 du 1/09/2015).

Après avoir demandé au CD une prolongation d'un an pour l'utilisation des fonds, l'accord nous était donné début 2016.

Le CM pouvait alors effectuer le lancement d'un appel d'offres auprès de différents organismes spécialisés.

Le devis définitif des travaux était de 317 000 € HT.

Le montage financier était mené à bien, non seulement auprès du CD mais aussi de l'agence de l'Eau et de l'État, l'ensemble permettant d'obtenir 79 % d'aide sur la totalité de la dépense.

Suite à l'appel d'offres, le CM choisissait les intervenants avec le cabinet CEREG.

Un marché était signifié le 16 juin 2016, notifié le 31 août et un ordre de service le 1er septembre 2016 avec délai contractuel de 20 semaines.

Les travaux se déroulent dans de bonnes conditions malgré des passages rocheux qui ralentissent leur progression.

Les deux tiers du chantier sont aujourd'hui réalisés.

L'installation finale de la station verra le jour fin 2016 ou début 2017.



Un peu d'histoire

EYGALIERS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Avant 1790, Eygaliers était une communauté de l'élection de Montélimar et de la subdélégation et du bailliage du Buis, formant une paroisse du diocèse de Gap, Cura de Agaleriis, 1516 (Pouillé de Gap), dont les dîmes appartenaient au prieur de Plaisians.

La terre, qui était du fief des barons de Mévouillon, appartenait en 1259 aux Rosans, en 1334 aux Rican de l'Isle et dès 1347 aux Bésignan, dont les droits passèrent aux Morges. Ceux-ci, qui possédaient Eygaliers en 1379, furent remplacés par les Du Sauze, qui le vendirent en 1450 aux Alleman de Champ, lesquels le revendirent aux Chomart en 1459. Héritiers des Chomart vers 1640, les De Baux Ventaillac étaient encore seigneurs d'Eygaliers en 1789.



Blason des Mévouillon

En 1790, Eygaliers fut attribué au canton de Mollans, mais la réorganisation de l'an VIII en a fait une commune du canton du Buis-les-Baronnies.

Il y avait en 1789, dans cette commune, une population de 144 âmes, formant 23 familles.

Extrait du Dictionnaire topographique de la Drôme, Bibliothèque Nationale de France.

Un quartier peu connu

LE GOUR DE LA DONNE

Situé sur une série de replats à mi-hauteur de l'Adret de la montagne de la Nible, il comprend les habitations les plus élevées de la commune (670 m).

C'est le seul quartier qui ne soit pas directement accessible depuis le village et nécessite de passer par Plaisians ou par Le Buis.

La carte de Cassini signale en 1776 un hameau dénommé le *Cor de la Donne* ou *Gour de la Donne*, toponyme désignant une source, un lac, une mare, terme dont l'origine étymologique est le latin *gurgis* = tourbillon d'eau (cf. français *gouffre*). Il s'agit donc d'eau, tout comme dans le toponyme *Eygaliers* dans lequel on retrouve l'origine latine *aqua*, *aygues* en provençal). Plusieurs sources sont présentes, dont

l'une, située sur la commune de Plaisians, est pérenne et alimente le hameau. Le *Gour de la Donne* peut donc se traduire par « la source de la Dame » sans que ne sachions jamais de quelle Dame il s'agissait !

Plusieurs foyers vivaient au XVII^e siècle au *Gour de la Donne*. Il est fait mention au XIX^e siècle de plusieurs habitations correspondant à des hameaux dont subsistent quelques ruines (*Bonnefoi*, *Augier*, *Buisson*, *Glain* et *Girard*).

Plusieurs chemins desservaient le hameau : L'un descendant vers Le Buis en empruntant un col sur la crête du Serre Long, un autre vers Plaisians, un troisième vers Cost et un quatrième monte d'Eygaliers, traverse le hameau et continue jusqu'au sommet de la Nible. Ces chemins ruraux, au vu de la raideur des pentes, étaient des chemins muletiers.

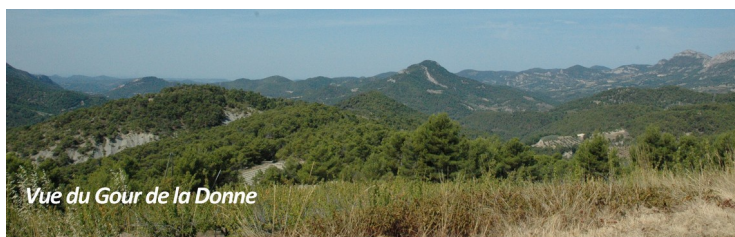
L'observation des vieilles cartes laisse à penser que les habitants du *Gour de la Donne* vivaient en retrait du village et que leurs liaisons naturelles se faisaient vers le Buis ou Plaisians puis Brantes par le col d'*Aiguières* et Montbrun par le col de *Geine*, les chemins de communication au Moyen-âge n'empruntant pas les vallées sujettes aux crues et aux inondations, mais le versant des montagnes.

La carte routière du Département de la Drôme dressée en 1848 montre un chemin direct entre Le Buis et Plaisians, passant par le *Gour de la Donne* et continuant vers Montbrun par le col de *Geine*.

Abandonné au début du XX^e siècle par ses habitants, le hameau donne pendant des décennies l'image de vergers abandonnés, de ruines envahies par les ronces et les genêts : quelques chèvres et moutons devaient y trouver pâture et les chasseurs leur bonheur !

La renaissance se fit en 1992, quand fut rachetée la propriété Champollon. Les nouveaux propriétaires implantèrent des cultures, débroussaillèrent, firent creuser un lac, entretenirent le paysage. D'autres s'installèrent par la suite et aujourd'hui deux familles vivent en permanence dans ces lieux.

Remerciements à Sylvain Jouty pour les précieuses informations ayant permis la rédaction de cet article.



Vue du Gour de la Donne